

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du 2 août 2021**

**Délibération N : 20210802-04**

**OBJET : Autorisation du Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental 05 pour des travaux de voirie 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 2 du mois d'août à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 27/07/2021

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 10

**Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Philippe RIBOT- Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florian BOURCIER – Philippe BOULET – Marie-Hélène FAROUZE – Carine AUDIER-MERLE –**

**POUVOIRS** : 2

**Joël GAUCHE a donné pouvoir à Nicolas TENOUX – Florent BUES a donné pouvoir à Florian BOURCIER**

**NOMBRE DE VOTANTS** : 12

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Hélène FAROUZE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sur proposition des Conseillers Départementaux du Canton de Guillestre, la Commission Permanente du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, réunie le 13 avril dernier, a attribué à la Commune une subvention de 25 893,08 € HT [pour un montant subventionnable de 47 078,32 € HT] au titre du programme Voirie communale 2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux de voirie suivants :

- ▶ Reprise et réfection des voies et chemins communaux – village d'Abriès.
- ▶ Reprise de la structure de chaussée du Pont de Jassaygues - village de Ristolas.

Plan de financement prévisionnel :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Travaux de voirie 2021	47 436,80 € HT	▶ Conseil Départemental 05 [55% <u>dans la limite de</u> 25 893,08 € HT]	25 893,08 € HT
		▶ Autofinancement	21 543,72 € HT
<b>Montant total</b>	<b>47 436,80 € HT</b>	<b>Montant total</b>	<b>47 436,80 € HT</b>

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré et voté par 12 voix pour, **APPROUVE** l'exposé du Maire,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,

**AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes au titre du programme Voirie communale 2021 et l'autorise à signer tout acte concernant cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.*